



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2024-80 : Habitat - Signature d'une convention avec la PROCIVIS
Puy-de-Dôme dans le cadre de l'OPAH**

Commande Publique - Autres contrats

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

Vu la délibération n° 2024-56 de la communauté de communes Plaine Limagne du 25 mars 2024 mettant en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) multi-sites sur le territoire de Plaine Limagne,

Considérant la nécessité d'effectuer une avance auprès des artisans pour les travaux à réaliser au profit de ménages modestes,

Considérant que la communauté de communes Plaine Limagne ne dispose pas de service dédié,

Il est proposé au conseil communautaire de contractualiser avec un organisme chargé d'assurer la gestion et le versement des avances aux artisans dans le cas de travaux effectués dans le cadre de l'OPAH pour des ménages modestes.

L'organisme SACICAP, par le biais d'une convention PROCIVIS, peut assurer cette mission en accompagnant l'OPAH multi-sites en préfinançant, par une avance sans intérêt, le coût des travaux pris en charge par des aides et/ou subventions dans l'attente de leur déblocage, pour les propriétaires occupants très modestes. Il est précisé que cette mission n'engage pas de frais de la part de Plaine Limagne.

Il est donc proposé au conseil communautaire de signer cette convention avec l'organisme SACICAP.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- de valider le contenu de la convention PROCIVIS ;
- d'autoriser le président à signer ladite convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

